

ALEXANDRE NIESS  
 Doctorant, Université d'Orléans

***L'accès au pouvoir en France  
 sous la Troisième République (1871-1940)***

***Népotisme, réseaux de sociabilité et élus de la Marne***

Dans le discours prononcé à Grenoble le 26 septembre 1872, Léon Gambetta déclare : « Oui, je ressens, je sens, j'annonce la venue et la présence dans la politique d'une couche nouvelle (...) ». A l'aube de la Troisième République, Léon Gambetta annonce l'émergence d'une politique nouvelle menée par des hommes nouveaux. De son côté le maréchal Philippe Pétain déclare aux Français dans son discours radiophonique du 11 octobre 1940 la mise en œuvre de la Révolution Nationale et entend instaurer un ordre nouveau dans lequel « renâîtront les élites véritables que le régime passé a mis des années à détruire et qui constitueront des cadres nécessaires au développement du bien-être et de la dignité de tous. » Au regard de ces réflexions émises, la première par un acteur essentiel de cette Troisième République naissante et la seconde par le chef du gouvernement de l'État Français débutant, l'historien se doit de porter un regard critique. Dès lors, une question se pose : la Troisième République, le plus long régime politique d'expression démocratique par le biais du suffrage universel que la France ait connu, voit-elle réellement un renouvellement du personnel politique, ou plutôt un changement dans le recrutement sociopolitique de ce personnel ? En bref, peut-on considérer que l'instauration d'une République au fonctionnement démocratique plus large permette l'élection d'individus nouveaux où le népotisme, pratique courante sous les empires et monarchies, disparaît au profit de la méritocratie ?

C'est ce que nous analyserons par le prisme des parlementaires et des élus locaux (maires, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement – selon la définition de Gilles Le Béguec<sup>1</sup>) mandatés par les électeurs du département de la Marne.

\*

En effet, les mots de Léon Gambetta sont explicites : l'instauration de la République doit permettre l'entrée en politique de couches sociales jusqu'ici reléguées au simple rôle consultatif du plébiscite et aux mascarades électorales où dominaient les candidats officiels. La République par l'intermédiaire d'une instruction publique avantageuse doit amener aux rênes du gouvernement et dans les assemblées politiques locales et nationales tous ceux qui veulent contribuer au développement de la *res publica*. Dès lors la méritocratie prendrait le pas sur les réseaux de sociabilité et sur le népotisme.

---

<sup>1</sup> Gilles Le Béguec, « L'élu local », Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli (dir.), *La France d'un siècle à l'autre. 1914-2000. Dictionnaire critique*, Paris, Hachette Littératures, 1999, p. 544-551.

Face à cette vision, l'historien d'aujourd'hui ne peut être que très dubitatif. En effet, si la République donne voix au chapitre de manière plus transparente qu'aux lendemains du 2 décembre 1852 aux hommes de plus de 21 ans, si elle se donne les moyens de ses ambitions en matière d'éducation de la jeunesse à la citoyenneté (lois Ferry, manuels Lavisser...), il n'en demeure pas moins vrai que le népotisme ne disparaît pas du paysage politique français et ce quelque soit l'échelon de recrutement considéré (parlementaire ou élu local). Il existe de véritables dynasties politiques, dont les origines transcendent la chronologie politique. Des stratégies familiales et matrimoniales se font même jour afin d'accroître la position sociale des membres de la famille par l'intermédiaire de la visibilité, si ce n'est la notabilité politique. Afin d'illustrer ces quelques points, nous nous appuyerons sur quatre exemples concrets rencontrés au fil de nos recherches prosopographiques sur les élus de la Marne sous la Troisième République. Ces quatre exemples successifs nous permettront d'aborder d'abord l'importance du mariage dans ces réseaux de sociabilité puisque par le mariage un individu parvient à élargir son horizon de connaissances et peut ainsi parvenir à obtenir plus facilement certaines fonctions (étude de l'accession au Parlement par Léon Bourgeois), puis d'étudier l'ascension sociale réalisée au fil du temps par certaines dynasties (passant du conseil général au Parlement [famille Peignot] ou de la municipalité au conseil général via le conseil d'arrondissement [familles Prévost-Delétrée-Vallet]), enfin de montrer que certaines familles au sens très large occupent, si ce n'est trustent, certaines fonctions électives sur l'ensemble de la période (familles Dommanget-Maucourant et alliées).

\*

Léon Bourgeois fait figure d'exception par la longévité de sa carrière parlementaire (37 années), par ses entrées précoces à la Chambre des Députés (37 ans en 1888) et au Sénat (54 ans en 1905) et par l'âge élevé lors de sa dernière réélection au Sénat (73 ans en 1924). L'entrée en politique de celui-ci s'explique par plusieurs facteurs concomitants dont les deux principaux tiennent en la qualité évidente de ce brillant jeune homme et par un réseau de sociabilité bien implanté dans la Marne. Déjà remarqué pour la qualité de son travail et après de solides études de droit trois voies possibles s'ouvrent devant Léon Bourgeois : les carrières juridique, politique ou administrative. Cette dernière l'attire davantage et il s'inscrit de suite au service de l'État. Ses liens avec le département de la Marne sont alors très ténus ; au mieux connaît-il de près Désiré Médéric Leblond, avocat émérite du barreau de Paris et ancien secrétaire du juris-consulte Merlin de Douai, lui-même bien implanté dans la Marne en sa qualité de président du conseil général. Ces liens ont pu alors conduire le jeune Léon Bourgeois à entrer en relation avec une grande famille marnaise de propriétaires et vigneron, les Sellier. Cette famille entretient de son côté des accointances avec Désiré Médéric Leblond, puisque Remi Étienne Sellier est lui aussi avocat, membre du Conseil général de la Marne (sous le second Empire) et membre du Conseil académique de la Marne. Remi Étienne Sellier est l'aïeul paternel de Virginie Marguerite Sellier, épouse de Léon Bourgeois depuis le 18 avril 1876. Par ce mariage hypergamique, Léon Bourgeois intègre un réseau de sociabilité d'importance, avec une assise locale évidente qui ne peut être remise en

cause. Aussi, dès 1876, Léon Bourgeois, bien que n'étant pas un véritable homme du crû, peut s'appuyer sur la réputation de sa belle-famille, sur les amitiés politiques qu'elle a tissées depuis plusieurs années. C'est par l'entremise de sa belle-famille et par l'intervention de Désiré Médéric Leblond que le jeune Léon Bourgeois se voit attribuer les fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Marne à Châlons-sur-Marne en décembre 1877. C'est encore grâce à Désiré Médéric Leblond, à Eugène Courmeaux (ancien bibliothécaire de la ville de Reims et haute figure de la politique locale), à Jean Dauphinot (manufacturier en laines, sénateur de la Marne, maire de Reims), à Eugène Blandin (député de la Marne), etc. qu'il devient le 17 novembre 1880 sous-préfet de Reims. Sa carrière le propulse ensuite à la préfecture du Tarn (1882) puis à celle de Haute-Garonne (1885) avant que le ministère de l'Intérieur ne lui fasse intégrer la très haute fonction publique (1886). En novembre 1887, il est nommé préfet de police de Paris, l'une des plus haute charge administrative de la capitale et l'un des postes les plus en vue. Aussi, quand il se présente en février 1888 aux législatives face au général Boulanger il jouit d'une réputation solide, d'un véritable comité de soutien reconnu. Ses qualités font ensuite le reste et expliquent la longévité de sa carrière parlementaire.

Il convient également de reconnaître que tous les parlementaires, et en particulier ceux de la Marne, n'ont pas les qualités, l'envergure, l'aura et la destinée politique nationale et internationale de Léon Bourgeois. Père de la philosophie politique du solidarisme, un des leaders du groupe radical de la fin du dix-neuvième siècle à la fin du premier quart du vingtième siècle, Léon Bourgeois est une figure marquante du paysage politique français comme le prouve un *curriculum vitae* chargé. Très rapidement (avril 1888), lui est confié son premier poste ministériel (sous-secrétaire d'État à l'Intérieur). Sa carrière politique est ensuite jalonnée par la succession de ce type de postes : ministre de l'Intérieur (novembre 1895-avril 1896), ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (mars 1890-février 1892 ; juin 1898-octobre 1898), Garde des Sceaux (décembre 1892-janvier 1893), ministre des Affaires étrangères (mars 1906-octobre 1906), ministre du Travail et de la prévoyance sociale (janvier 1912-janvier 1913), ministre d'État, du Travail et membre du comité de guerre (octobre 1915-novembre 1917). Entre-temps, il a été choisi par ses pairs pour devenir président du Conseil de novembre 1895 à avril 1896, puis Président de la Chambre des Députés de 1902 à 1904. Il est enfin élu à la présidence du Sénat, siège qu'il occupe de janvier 1920 à février 1923, mais refuse continûment la présidence de la République à lui offerte par le Parlement. Maître d'œuvre de la Société des Nations dont il devient le premier président, il obtient pour son inlassable travail le prix Nobel de la paix en décembre 1920. Figure exceptionnelle, Léon Bourgeois l'est sans conteste, néanmoins s'il figure parmi les plus jeunes élus appelés par les Marnais à siéger au Sénat, il n'est pas le plus jeune puisque ce privilège est partagé par Ernest Vallé et Ernest Monfeuillard. Néanmoins la jeunesse d'entrée au Parlement, la durée de la carrière s'expliquent par l'assise locale de l'individu mais surtout celle de sa belle-famille, ce qu'il reconnaît aisément dans sa première profession de foi : « Mes chers concitoyens, je crois inutile, en terminant, de vous parler longuement de moi. Allié depuis douze ans à l'une des vieilles familles de la Marne, j'ai parmi vous

tous mes liens d'affection et d'intérêt. Cinq années d'administration à Châlons et à Reims vous ont d'ailleurs permis de me juger. (...) Ce sont eux, sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, membres de comités, représentants de la presse, qui vous ont dit à l'unanimité, le 22 janvier, que vous pouviez compter sur mon dévouement. (...) Léon Bourgeois, Préfet de police, Officier de la Légion d'honneur, Ancien secrétaire général de la Marne, Ancien sous-préfet de Reims.<sup>2</sup> »

\*

Bien souvent la réputation acquise par un élu permet à ses descendants ou collatéraux de briguer des postes à responsabilité encore plus importants que ceux détenus par les prédécesseurs. Le cas des deux membres de la famille Peignot est ainsi révélateur du passage du conseil général à la Chambre des Députés. Émile Peignot, notaire à Marcilly-sur-Seine, ancien conseiller d'arrondissement du canton d'Anglure de 1889 à 1895 et conseiller général de 1895 à 1896, bien que décédé tient un rôle important dans l'élection de son fils Étienne, devenu député de la Marne à l'âge de 28 ans en 1899, en remplacement d'Ernest Vallé alors élu sénateur. Étienne Peignot le souligne très nettement dans l'affiche électorale qu'il fait placarder au cours de la campagne précédent le 5 février 1899 et dans laquelle il fait écrire :

« La candidature m'a été offerte par les représentants les plus autorisés du parti républicain dans l'arrondissement d'Epernay. Je l'ai acceptée non par ambition, mais par devoir. Originaire de l'arrondissement d'Epernay, j'appartiens à une famille de souche Champenoise très ancienne qui a toujours habité et habite encore pendant toute l'année l'arrondissement. Mon père a été Conseiller général du canton d'Anglure et, dans l'Assemblée départementale, il a toujours siégé parmi les républicains de gauche à qui il répugnait de souscrire à l'alliance avec le parti réactionnaire. Les idées que mon père a professées jusqu'à sa mort [intervenue en cours de mandat en 1896], je les ai toujours partagées. Elles ont assuré, à travers bien des luttes, le triomphe du parti républicain dans l'arrondissement. Vous comprendrez donc que ce soit pour moi une obligation impérieuse et, en même temps, très douce, de maintenir la tradition républicaine, continuée fidèlement par M. Vallé, qui a défendu, vous savez avec quelle autorité, contre la réaction toujours menaçante, le programme encore inappliqué de 1869 (...).<sup>3</sup> »

Les liens entretenus par Émile Peignot et Ernest Vallé sont aussi importants à prendre en considération. Rien ne nous prouve qu'une réelle amitié lie les deux hommes, mais en tout cas nombre de leurs activités les rapproche et les fait se côtoyer. Les bancs du Conseil général d'une part, dont Ernest Vallé est le président, les associations républicaines de l'arrondissement d'Epernay d'autre part, dont les deux hommes sont des membres actifs, leurs professions respectives enfin, Émile Peignot est notaire à Marcilly-sur-Seine, Ernest Vallé est avocat, tandis que le jeune Étienne Peignot est déjà, à 28 ans quand il se présente à la députation, substitut du Procureur de la République. Rien d'étonnant alors de voir

<sup>2</sup> Archives Départementales de la Marne, 7 M 75.

<sup>3</sup> A.D. Marne – El V 472.

les soutiens apportés par Ernest Vallé au fils d'Émile en 1899 et de voir qu'en 1902, quand Étienne Peignot se présente à sa propre succession, Ernest Vallé est le premier des cosignataires (parmi lesquels nous retrouvons le conseiller général du canton d'Anglure, Célestin Gustave Forgeot) d'une affiche défendant la candidature Peignot pour le scrutin de ballottage du 11 mai 1902.<sup>4</sup> Si l'adoption « politique » était possible et envisageable, nous pourrions considérer qu'à défaut d'avoir son père encore en vie au moment de son élection, même si l'héritage politique est ici néanmoins important et revendiqué, nous pourrions presque dire qu'Ernest Vallé se présente comme un « père adoptif politique. »

Le deuxième cas pris en exemple est encore plus flagrant puisqu'il met en scène trois personnages centraux entourés de leurs parentèles directes respectives : Léandre Isidore Prévost, Achille Alphonse Delétrée, Albert Aristide Edouard Vallet. Léandre Isidore Prévost, maire de Sommesous de 1876 à 1900 est conseiller d'arrondissement du canton de Sompuis de 1886 à 1895. Ses élections s'appuient sur d'importants réseaux familiaux de sociabilité, non seulement dans la commune de Sommesous (où son père, ses oncles et son grand-père sont laboureurs) que dans le canton de Sompuis (avec les ramifications des familles Brisson, Celliez, Delétrée, Hermant, Hubert, Michelot, Prévost, Prieur, Vallet). S'il est le premier de la famille à intégrer les rouages politiques locaux, il est l'exemple pour Alphonse Achille Delétrée (maire de Sommesous à sa suite de 1900 à 1912, conseiller d'arrondissement à sa suite de 1895 à 1913, puis conseiller général de 1913 à 1919) dont il est le grand-oncle et Albert Aristide Edouard Vallet (maire de Sommesous de 1912 à 1935 et conseiller général de 1919 à 1940) dont il est aussi le grand-oncle par alliance. Le siège de conseiller d'arrondissement est donc un monopole familial pendant vingt-sept ans, celui de conseiller général pendant la même durée et celui de maire de la commune de Sommesous pendant soixante-quatre ans, sans prendre en compte le mandat de maire du trisaïeul maternel de Albert Aristide Edouard Vallet, Michel Charles Hubert (an VIII-an XIII) et celui du beau-frère par alliance, par l'entremise de Marie Jeanne Savine Celliez, du grand-père maternel du même Edouard Vallet, Louis Joseph Brisson-Celliez (1824-1835).

\*

Afin de définitivement prouver que le népotisme est une affaire courante et permanente sur l'ensemble de la période considérée, il suffit de s'intéresser de près aux conseillers d'arrondissement des cantons de Ville-sur-Tourbe. Ce canton nomme à chaque renouvellement trois élus, or il est frappant de constater qu'un tiers des postes est presque continûment occupé par un membre de la parentèle des descendants de Dommanget Étienne ou de Maucourant Étienne, dont les descendants entrent en cousinage par l'intermédiaire des filles de Jacques Musquin. Nombre de communes, comme Sivry-sur-Ante ou Braux-Saint-Rémy, sont dirigées (en permanence ou par périodes) par des membres de la famille, mais surtout le siège au conseil d'arrondissement est véritablement considéré comme un patrimoine familial à transmettre au même titre qu'un bien meuble ou foncier. Ces

---

<sup>4</sup> A.D. Marne – El. V 507.

alliances familiales dépassent même le strict cadre du canton de Ville-sur-Tourbe puisque parmi les deux descendance étudiées nous retrouvons un conseiller d'arrondissement du canton de Dommartin-sur-Yèvre (Louis Amédée Lambert [1895-1910]), deux conseillers d'arrondissement du canton de Sainte-Menehould (Paul Eugène Edmond Chevallier [1907-1913] et son fils Paul Narcisse Fernand Chevallier [1919-1925]) et un maire de la ville d'Avize (Léopold Louis François Jolly). Ce dernier a pour arrière-grand-père maternel Nicolas Dommanget (maire de Sivry-sur-Ante), fils d'Étienne (maire de Braux-Saint-Rémy), tandis que Paul Eugène Edmond Chevallier est l'arrière-petit-fils de ce même Étienne Dommanget. Nicolas Dommanget est aussi le beau-frère par alliance du grand-père de Louis Marcellin Caquot, gendre de Jacques Musquin par l'intermédiaire de Marie Victoire Musquin et par la même occasion beau-frère de Charles Arsène Tilloy (conseiller d'arrondissement du canton de Ville-sur-Tourbe de 1871 à 1879 – dont le fils Antoine Eugène occupe le même poste de 1903 à 1909) et de Pierre Dominique Lambert (conseiller d'arrondissement du canton de Ville-sur-Tourbe de 1879 à 1889). Jacques Musquin est le neveu par alliance de Nicolas Maucourant, grand-père de Benjamen Maucourant (conseiller d'arrondissement du canton de Ville-sur-Tourbe de 1889 à 1909) et arrière-grand-père de Paul Eugène Marcel Duhal (conseiller d'arrondissement du canton de Ville-sur-Tourbe de 1934 à 1940).

Ainsi, le siège de conseiller d'arrondissement du canton de Ville-sur-Tourbe est tenu par des cousins de 1871 à 1909 sans interruption, la période 1903-1909 voyant même deux des trois sièges proposés tenus par Antoine Eugène Tilloy et Benjamen Maucourant, et de 1934 à 1940.

\*

L'emprise familiale sur la politique locale et les postes à responsabilité montre que le népotisme et les réseaux de sociabilité familiaux tiennent une place d'importance dans le processus électif, même démocratique, ce qui tend à remettre en cause l'image de la méritocratie républicaine reléguant au second plan, par l'ouverture du suffrage universel et la véritable pratique démocratique, le népotisme.

### *Résumé*

En France, sous la Troisième République (1871-1940), les élus politiques, qu'ils soient parlementaires ou élus locaux, selon la définition de Gilles Le Béguec, sont mandatés au suffrage universel, direct ou indirect. Dans le long combat mené par les libéraux, les républicains et les forces de gauche en général depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'instauration dudit suffrage universel masculin et la liberté de la candidature y associée, est sous-jacente l'idée que l'ouverture du suffrage et de la candidature porteront des hommes nouveaux au sein des chambres élues. A la suite de cette tradition, Léon Gambetta déclare à Grenoble le 26 septembre 1872 : « Oui, je ressens, je sens, j'annonce la venue et la présence dans la politique d'une couche nouvelle (...) ». Cependant, à l'étude des élus locaux et parlementaires du département de la Marne, il apparaît que le recrutement n'est pas aussi varié que celui pressenti par Léon Gambetta et que le népotisme est une pratique courante qui conduit certaines familles à s'arroger les sièges politiques.